



Préambule des statuts

Depuis que Internet a commencé à se développer (1994), sont apparus sur internet des opérateurs de taille petite ou moyenne, offrant au public ou aux entreprises des services variés. Ces opérateurs qui ont pu se développer grâce aux principes de neutralité du réseau d'une part, et de neutralité des autorités gestionnaires des ressources de numérotation internet d'autre part. Mais l'essor de ces opérateurs, notamment en France s'est fait plus en prenant en compte des nécessités économiques que des problématiques d'aménagement du territoire. Ainsi, alors que dans nos pays voisins européens, le principe (essentiel à Internet) du maillage des réseaux et l'existence de grands centres urbains diversifiés a facilité un développement géographique des réseaux, en France la concentration des centres d'hébergement et des réseaux sur la capitale a laissé les régions très en marge du développement numérique.

Dans le même temps, les rapprochement horizontaux et verticaux d'opérateurs ont étouffé la diversification des offres sur le territoire national. Souvent isolées face à un ou deux opérateurs puissants, mais aussi perdues à l'extrémité de réseaux construits pour ramener systématiquement tout le trafic à Paris, les collectivités locales ont peu de solutions pour répondre aux besoins de tout ceux qui voudraient eux aussi bénéficier du haut débit et des richesses qu'il véhicule. Si certaines collectivités locales ont commencé à créer leurs propres réseaux d'initiative publique, elles restent emprisonnées dans leurs territoires et soumises à des opérateurs puissants qui exploitent leur isolement tout en faisant main basse sur des infrastructures publiques.

Un projet visant à répondre à ces lacunes vient s'inscrire dans la lignée d'initiatives comme celle de Gitoyen (GIE créé en 2001 pour mutualiser les infrastructures nécessaires à fournir à ses membres opérateurs de services une plate-forme de réseau autonome, segment indépendant d'Internet qui puisse s'affranchir de la dépendance de ses fournisseurs), ou comme celle du Sfinx (le point d'échange créé par le réseau public Renater, financé par ses membres et dont la finalité est de permettre l'interconnexion des petits opérateurs entre eux). Ce projet vise des perspectives plus larges : mutualiser non plus un opérateur mais des infrastructures neutres à l'échelle inter-régionale, et participer à développer dans les régions les services de partage et d'interconnexion utiles à chacun.

Destiné à la fois aux entreprises locales pour conforter leur implantation, et aux petits opérateurs régionaux pour créer et livrer des offres de services diversifiées dans les territoires, ces réseaux mutualisés et infrastructures d'interconnexion viendront reconstruire entre les régions et les localités le maillage qui fait défaut aujourd'hui. Grâce à un positionnement clair d'opérateur d'opérateurs, ce projet pourra garantir une neutralité indispensable à rassurer les acteurs sur le champ et la portée de son action.

Afin d'apporter une réponse coordonnée tout en s'adaptant à des dynamismes locaux, la participation d'une grande diversité d'acteurs, est essentielle : les professionnels du secteur numérique pour l'expertise technique et leur capacité financière, les associations pour leur capacité d'adaptation, de formation, leur approche sociale et leur représentation démocratique, les bénévoles pour des actions ponctuelles et de terrain, les salariés pour la stabilité et la nécessité d'une vision globale de l'aménagement du territoire. Tout ceci bien entendu, en bonne entente avec les collectivités territoriales. Le multi sociétariat répond à la fois à la diversité de ceux qui expriment le besoin, et à la nécessité d'une solution représentative pour garantir l'indépendance du projet par rapport aux opérateurs dominants.

Ce projet est porté par les SARL ManyOnes et Opdop, leurs associés, et leurs clients en régions. ManyOnes a, depuis 2005, initié et porté des projets pour mettre à la disposition de ses clients, des infrastructures et outils d'interconnexion mutualisés. Cette activité parisienne pérenne, sert de socle aux développements régionaux qui sont déjà en cours avec les futurs sociétaires, via des projets indépendants les uns des autres avec un constant souci d'équilibre et de stabilité. Chaque nouveau volet répond à des besoins locaux et il est donc financé dès son lancement par ses participants, qui trouvent dans cette solution à la fois accompagnement, économie d'échelle, mutualisation des investissements et bénéficient d'une meilleure posture que s'ils étaient isolés face à un gros fournisseur. À l'échelle nationale, les services et les ressources transversales (attribution de ressources internet, gestion d'un numéro de support 24/7, négociation des contrats fournisseur, gestion globale du réseau, répartition des ressources et compétences) bénéficient d'une mutualisation indispensable à les financer.

La création de la SCIC nécessitant la création d'une personne morale nouvelle, pour faciliter la migration progressive des projets actifs, la SARL Opdop a été créée à cette fin avec des statuts déjà très similaires à ceux-ci. Elle accueille dès le départ le projet de LIR, et effectue sa mutation sous forme de SCIC à l'été 2014.